

## EDITORIAL

Les Handi-Pactes, mis en place par le FIPHFP en 2014, en vue de promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique, sont de véritables outils au service des employeurs publics.

Ces dispositifs régionaux ont pour vocation de réunir tous les acteurs pour faciliter l'inclusion et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap en créant un espace d'échanges de pratiques, de mutualisation et d'expérimentations.

Le Handi-Pacte Auvergne-Rhône-Alpes « seconde génération » a été récemment lancé pour la période 2017-2020. Nous souhaitons être au plus près de vos besoins et de vos attentes. Je vous remercie de prendre quelques minutes, si vous n'avez pas déjà eu l'occasion de le faire, pour répondre à notre questionnaire ci-dessous.

Je compte sur votre mobilisation qui nous permettra de continuer à initier de nouvelles actions aux bénéfices des personnes en situation de handicap et des employeurs publics.

Je vous remercie et vous souhaite une très bonne année.

**Joël GROSTIN**

**Délégué FIPHFP pour la région Auvergne-Rhône-Alpes**

[Cliquez ici pour répondre au questionnaire](#)



## EVOLUTION DU CATALOGUE DES INTERVENTIONS DU FIPHFP

Le FIPHFP a effectué une mise à jour sur ses interventions en décembre 2017. Celles-ci sont effectives à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour toutes les demandes effectuées sur la plateforme e-services et à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour les conventions employeurs.

Retrouvez le catalogue mis à jour sur le [site du FIPHFP](#)

## UN SITE INTERNET MUTUALISE POUR LA REGION

Le Handi-Pacte vous invite à vous rendre sur son nouveau site internet plus lisible, plus complet pour répondre aux besoins des employeurs publics de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Vous retrouverez toute l'actualité autour du handicap dans la Fonction publique ainsi que les évolutions du FIPHFP.

Rendez-vous sur

[www.handipacte-auvergnerrhonealpes.org](http://www.handipacte-auvergnerrhonealpes.org)



L'extranet vous donne accès aux outils du Handi-Pacte à destination des employeurs publics : Atlas de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique en région, Catalogue des acteurs locaux, Guide des bonnes pratiques en matière de maintien dans l'emploi... mais aussi à toutes les dates et aux supports des événements Handi-Pacte !

## Comment se créer un compte pour accéder au site Extranet ?

1. cliquer sur la rubrique « **Rejoignez le réseau** »
2. remplir le formulaire et choisir un identifiant et un mot de passe
3. nous veillerons à activer votre compte rapidement !

## A noter :

Les personnes ayant un compte sur le site Handi-Pacte Auvergne n'ont pas besoin de créer un nouveau compte, il a été transféré automatiquement !

## LES ATELIERS A VENIR

Le Handi-Pacte Fonction publique Auvergne-Rhône-Alpes a le plaisir de vous informer de la poursuite des ateliers thématiques territorialisés. Ce format d'animation permet d'être au plus près des employeurs publics tout en respectant un volume minimum pour garantir des échanges riches et pertinents.

Vous recevrez prochainement un email vous invitant à vous positionner sur ces ateliers. Pour manifester dès à présent votre intérêt, veuillez remplir le [questionnaire en ligne](#).

Au programme, deux ateliers thématiques territorialisés à venir :

- ❖ **Formation « Référent Handicap dans la Fonction publique »** à destination des agents appartenant à la Fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat qui viennent de prendre leurs fonctions de Référent Handicap  
Période estimée : courant mars 2018
- ❖ **Atelier « Management du handicap au quotidien »** à destination des encadrants de proximité qui managent des agents en situation de handicap dans leur équipe  
Période estimée : fin mars / début avril 2018